MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2026

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce quatorzième jour de mai deux mille vingt-six à dix-huit heures par visioconférence, à laquelle séance extraordinaire sont présents :

Monsieur le Maire Denis Lévesque
Mesdames les conseillères : Mélanie Lévesque, Diane Rancourt, Julie St-Pierre
Messieurs les conseillers : Louis Lahaye Roy
Absence : madame la conseillère Josée-Ann Dumais, monsieur le conseiller Jimmy Paquet Cormier

Madame Maryse Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière

ACCEPTATION DE NOTIFICATION PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE

Les membres du conseil attestent avoir reçu un avis de convocation en date du 6 mai 2026 par courrier électronique.

1. **Ouverture**

Constatant qu'il y a quorum, monsieur Denis Lévesque, maire déclare la séance ouverte à 18h13.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Nouvelles affaires**

3.1 Octroi du contrat pour la réfection du ponceau 005-06-MoCar-Rte287-03 sous la route 287 à proximité de la Rivière du Loup
3.2 Modification Résolution 075-2026

4. **Levée de la séance**

2. <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

<u>080-2026</u> IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Louis Lahaye Roy
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. <u>Nouvelles affaires</u>

3.1 Octroi du contrat pour la réfection du ponceau 005-06-MoCar-Rte287-03 sous la route 287 à proximité de la Rivière du Loup

CONSIDÉRANT QUE l'affaissement du ponceau est un incident critique qui présente des risques sérieux pour l'infrastructure routière et la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 074-2026, mandat fut confié à Bouchard Service-Conseil pour la réfection du ponceau 005-06-MoCar-Rte287-03 sous la route 287 à proximité de la Rivière du Loup;

CONSIDÉRANT QU'une invitation à soumissionner fut transmise à 3 entrepreneurs;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées par Transport en vrac St-Denis Enr. et Jean-Luc Rivard et Fils Inc.;

<u>081-2026</u> IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélanie Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le contrat pour la réfection du ponceau 005-06-MoCar-Rte287-03 sous la route 287 à proximité de la Rivière du Loup soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Transport en vrac St-Denis Enr. pour un montant incluant les taxes de 97 920.53$ incluant les taxes;

QUE le conseil accepte de couvrir l'ensemble des frais liés à cette réfection d'urgence en ayant recours à l'excédent de fonctionnement non-affecté.

3.2 Modification Résolution 075-2026

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de revoir la tarification concernant le lavage d'embarcations, la rampe de mise à l'eau et de l'accès au site du lac de l'Est;

<u>082-2026</u> IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Rancourt
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le point 3.2 soit reporté à la séance ordinaire du conseil du 2 juin prochain.

LAVAGE D'EMBARCATIONS - RAMPE DE MISE A L'EAU	***<u>REPORTÉ EN JUIN</u>***
CONTRIBUABLES ET RÉSIDENTS DOMICILIÉS *Présentez une pièce d'identité indiquant votre adresse permanente ou un compte de taxes municipale)*	
<u>COUT PAR VIGNETTE</u> 25 $	**LAVAGE ET MISE A L'EAU** Gratuit
VISITEURS *(Toute personne qui n'est pas elle-même contribuable ou domiciliée à Mont-Carmel)*	
TYPE D'EMBARCATION	**LAVAGE ET MISE A L'EAU**
Moteur (non-électrique)	100 $
Embarcation à ballast	250 $
Motomarine / appareil hydro-propulsé	150 $
Moteur électrique	50 $

Sans moteur (canot, kayak, pédalo, planche, etc.)	Gratuit (mais obligatoire) Les embarcations sans moteur qui n'utilisent pas la rampe de mise à l'eau peuvent accéder au lac de façon autonome

ACCES AU SITE (RÉSIDENTS ET NON-RÉSIDENTS)		
TYPE D'EMBARCATION	**TARIF JOURNALIER**	**TARIF SAISONNIER**
Véhicule	5 $	30 $

4. <u>Levée de la séance</u>

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

<u>083-2026</u> IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 18h17.

_____
Denis Lévesque, maire

_____
Maryse Lizotte, directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Denis Lévesque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

_____
Initiales du maire